

L'eau est précieuse !

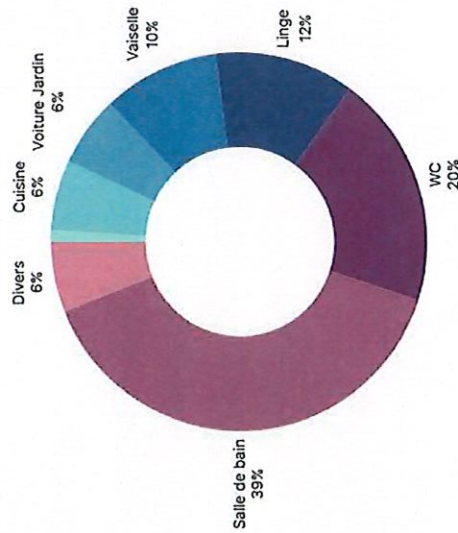
En période estivale sur le territoire de Beauce Drobie, c'est la panique : entre les sécheresses de 2022 et 2023, certains robinets sont restés à sec. Pour répondre aux aléas du changement climatique, faisons des économies d'eau !

La chasse d'eau est gourmande en eau potable : 1500 à 3000L par mois pour un foyer de 2 personnes. Pourquoi ne pas utiliser de l'eau de pluie ou des toilettes sèches pour éviter que de l'eau traitée finisse dans la cuvette ?



Consommation d'eau moyenne dans les foyers Français

Source: EPTB du bassin versant de l'Ardèche



38% d'eau potable peut être économisé si on utilise l'eau de pluie dans son jardin, ses WC et son lave-linge

Déposez un dossier sur le site internet

www.pays-beaumedrobie.com

"SPEED"

Pour qui :

- Particuliers propriétaires ou locataires (si accord du propriétaire) ayant un usage domestique de l'eau.
- Résidences principales et secondaires, gîtes (hors financement ADEME)

→ Sont exclus les constructions neuves après 2020 pour les équipements de stockage (mais peuvent être éligibles aux autres systèmes d'économie d'eau)

→ Commencer les travaux une fois le dossier validé et dans les temps impartis (2025-2027)



Avant le 15/01/2025

Dépôt du dossier et rendez-vous au bureau

03/2025

Choix des dossiers par jury

04/2025 au 06/2025

Commencement des travaux et visite du technicien

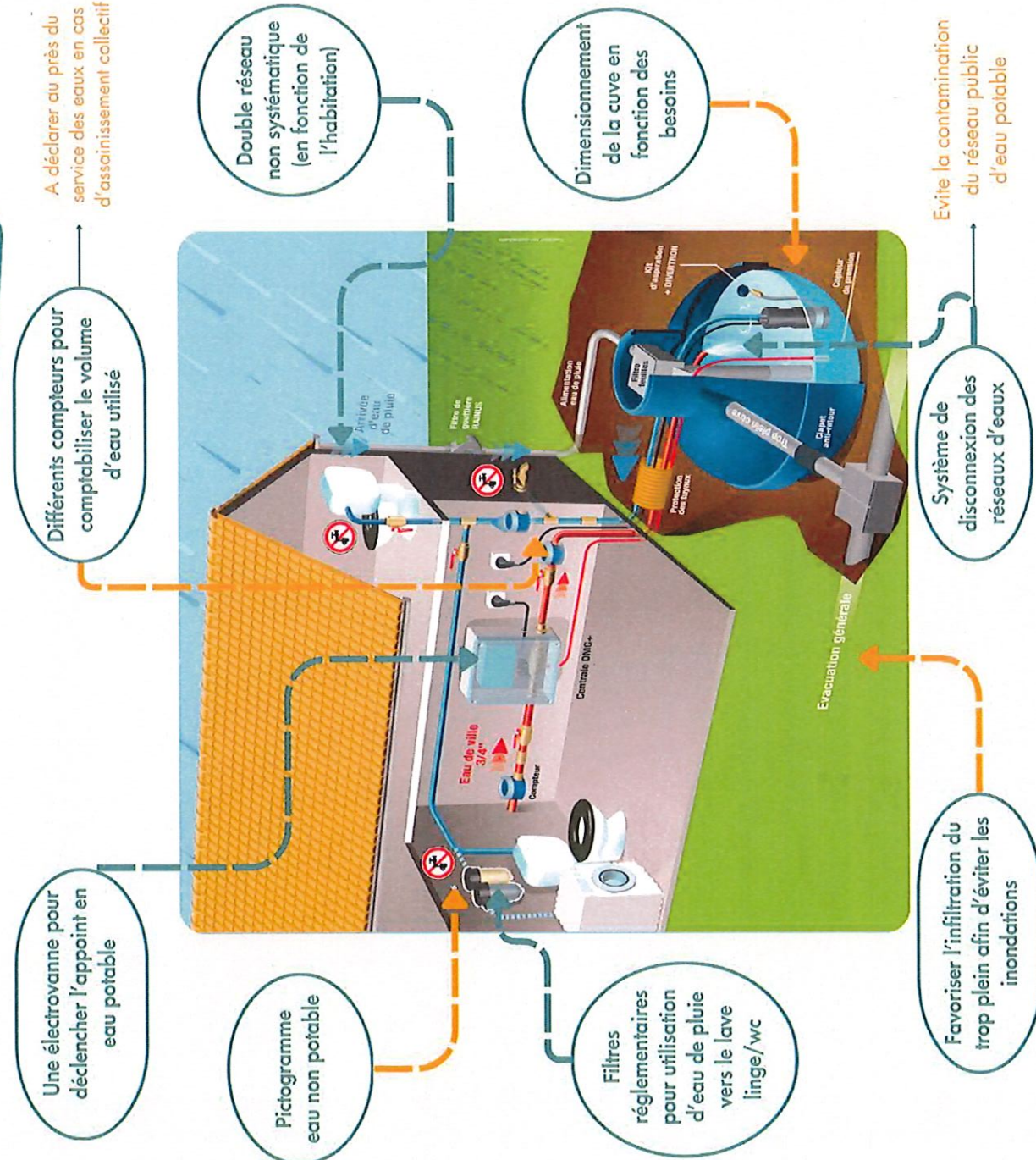
Fin 2025

Suivi des consommations d'eau potable et résultats

Subvention versée 6 mois après la fin des travaux



La communauté de communes vous accompagne dans votre projet



Travaux financés

- Installation de dispositifs d'économie d'eau (mousseur, réducteur de débit et/ou de pression, douchette, WC, double chasse d'eau, ...)
 - Installation de système d'assainissement peu ou pas consommateur d'eau (toilettes sèches, séparation à la source, ...)
 - Installation de système de stockage des eaux de pluies et de dispositifs de réutilisation pour les usages « non sanitaires » et leurs études de dimensionnement, y compris la réponse aux obligations des installations (déconnexion des réseaux privés et publics...)
 - Mise en place de système de suivi des consommations (compteurs, ...)
- Pour aller plus loin :
- La réutilisation des eaux grises pour des usages non domestique – l'évaluation des risques sanitaires du projet sera une limite à l'expérimentation

Travaux avec un planché de 500 euros minimum de dépenses

Communes du Pays Beaume-Drobie

BEAUMONT - CHANDOLAS - DOMPNAC - FAUGERES - JOYEUSE - LABACHERE - LABOULE - LOUBARESE - PAYZAC - PLANZOLLES - RIBES - ROCLES - ROSIERES - SABLIERES - ST ANDRE LACHAMP - ST GENEST DE BEAUZON - ST MELANY - VALGORGE - VERNON



Exemple d'utilisation de l'eau de pluie dans la maison